

GUIDE DES AIDES AUX COMMUNES

**CRTE : Contrat de Réussite de
la Transition Ecologique**



A jour au 11/04/2025

PRESENTATION

Ce document vise à vous aider dans le cadre de vos recherches de subventions.

Règles :

- Un financeur ne peut intervenir deux fois dans le financement d'un projet (exception préfecture)
- Le PNR étant financé par la région, leurs aides ne sont pas cumulables

Je reste à votre disposition pour vous accompagner afin de réaliser vos plans de financements.

Pour me contacter :

Benjamin ZUBER
Chef de Projet Transition Ecologique

Communauté de communes Vexin Centre
1 rue de Rouen – 95450 VIGNY

benjamin.zuber@ccvexincentre.fr
+336.99.88.72.35



AIDES TRANSVERSALES

Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max
<u>DETR</u>	Préfecture	20-60%	3000	400000-600000
<u>DSIL</u>	Préfecture	20-80%		
<u>Contrat rural (COR)</u>	Département	30%		500 000
<u>Contrat d'aménagement régional (CAR)</u>	Département	15%		2 000 000
<u>Contrat rural (COR)</u>	Région	40%		500 000
<u>Contrat d'aménagement régional (CAR)</u>	Région	30%		2 000 000
<u>Appui à l'ingénierie</u>	Fonds Vert	80 maximum		

Conditions des aides :

- Le reste à charge minimal pour les aides régionales est de 30%, ce taux descend à 20% pour les aides départementales et préfectorales.
- Les valeurs sont exprimées en euros hors taxes.

RÉNOVATION THERMIQUE

Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
<u>Ecoles, groupes scolaires et demi-pensions</u> <u>Rénovation/Restauration</u>	Département	15%		1 500 000 par école ou groupe scolaire	Page 22
<u>Équipement public</u> <u>Construction/réhabilitation/extension</u>	Département	15%		5 000 000 Construction 3 000 000 Réhabilitation	Page 48
<u>Bonification pour la rénovation énergétique</u> <u>des bâtiments publics</u>	Département	+10% si -50% de consommation +20% si -60% de consommation			Page 40
<u>Fond scolaire</u>	Département	15%		100 000	Page 23
<u>Bâtiments publics durables</u>	Région	50% si -30% de consommation		450 000	Page 4
<u>Réflexe bois-biosourcés</u>	Région	50%		100 000	
<u>Amélioration énergétique des bâtiments</u> <u>publics (remplacement huisseries)</u>	PNR	40%		30 000	Page 25
<u>Amélioration énergétique des bâtiments</u> <u>publics (isolation)</u>	PNR	70%		30 000	Page 25
<u>Développement des énergies renouvelables</u> <u>et valorisation des eaux pluviales</u>	PNR	40-70%	1500	30000-60000	Page 27
<u>Rénovation énergétique des bâtiments</u> <u>publics locaux</u>	Fonds Vert	80% max -40% de consommation (taux moyen 25%)			

Conditions des aides :

- Les CEE (Certificats d'économie d'énergies) sont mobilisables suite au CEP (conseil en énergie partagé) SOLIHA sur notre territoire

CULTURE

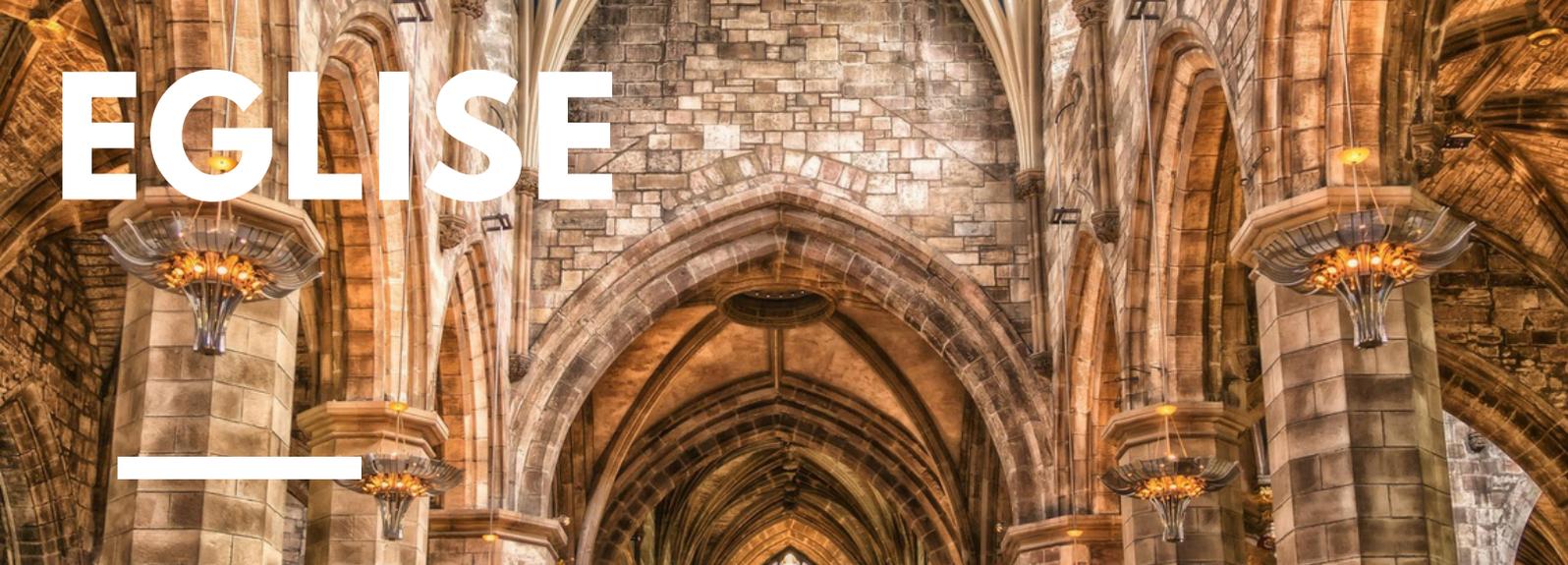
Bâtiments :

Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
<u>Patrimoine historique communal</u>	Département	15%		1 000 000 "Monuments historiques" 500 000 "D'intérêt régional" 200 000 Bâti non protégés	Page 54 Page 55
<u>Equipement culturels</u>	Département	15%		5 000 000 construction/extension 3 000 000 Restructuration/ réhabilitation/rénovation	Page 52
<u>Investissement culturel - Aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements</u>	Région	30%		6 500 000	
<u>Restauration et mise en valeur du patrimoine rural remarquable</u>	PNR	50-70%	1 500	30 000	Page 32
<u>Restauration des murs et des façades</u>	PNR	50-70%	1 500	30 000	Page 34

Autres :

<u>Equipement culturels</u>	Département	15%		100 000 Matériels mobiliers 15 000 Œuvres d'art	Page 54 Page 55
<u>Patrimoine historique communal "mobiliers"</u>	Département	15%		50 000 "Monuments historiques" 50 000 Mobiliers non protégés	Page 56 Page 57
<u>Aide à la conservation des archives historiques</u>	Département	15%		70 000	Page 58
<u>Investissement culturel - Aide aux investissements numériques</u>	Région	40%		1 000 000	
<u>Investissement culturel - Aide aux structures itinérantes</u>	Région	30%		1 000 000	
<u>Soutien aux initiatives culturelles locales</u>	PNR	50%		5 000	Page 42

EGLISE



Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
<u>Patrimoine historique communal</u>	Département	15%		1 000 000 "Monuments historiques" 500 000 "D'intérêt régional" 200 000 Bâti non protégés	Page 54 Page 55
<u>Patrimoine historique communal</u> <u>"mobiliers"</u>	Département	15%		50 000 "Monuments historiques" 50 000 Mobiliers non protégés	Page 56 Page 57
Construction et restauration des orgues à tuyaux	Région	30%		1 000 000	
<u>Aide à la restauration du patrimoine</u> <u>immobilier protégé</u>	Région	30% "Inscrits" 20% "Classés"		1 000 000 Par tranche	
<u>Restauration et mise en valeur du patrimoine</u> <u>rural remarquable</u>	PNR	50-70%	1 500	30 000	Page 32
<u>DRAC</u>	Etat	20% "Inscrits" 40% "Classés"			
<u>DRAC</u>	Etat	+10% pour travaux si fonds incitatifs et partenarial			

SPORT

Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
Equipements sportifs	Département	15%		5 000 000 Construction/Extension 1 000 000 Restructuration/ Réhabilitation/Rénovation	Page 62
<u>Gymnase à proximité des collèges départementaux</u>	Département	15%		5 000 000 Construction/Extension 1 000 000 Restructuration/ Réhabilitation/Rénovation	Page 63
<u>Soutien régional aux événements sportifs et e-sportifs</u>	Région	20%		200 000	
<u>Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens</u>	Région	Pas de taux donné 80% si aucun équipement			
<u>Programme des 5 000 équipements sportifs de proximité</u>	Agence nationale des sports	50-80%		500 000	

VIDÉOPROTECTION



Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
<u>Aide à la vidéoprotection</u>	Département	15% +5% si adhésion au CSU		8 000 000	Page 46
<u>Soutien à l'équipement en vidéoprotection</u>	Région	35% pour la création 30% pour l'extension		15000 par caméra	
<u>Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et les subventions CERFA</u>	Etat	20-50%		500 000	

CONSTRUCTION

Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
<u>Equipement publics</u>	Département	15%		5 000 000 Construction/Extension 3 000 000 Réhabilitation	Page 48
<u>Equipement culturels</u>	Département	15%		5 000 000 Construction/Extension	Page 54
<u>Acquisition de structure modulaires</u> (Ecoles et accueil de loisir sans hébergement)	Département	15%		60 000 Par classe ou locaux	Page 20
<u>Ecoles, groupes scolaires y compris demi-pension</u>	Département	15%		600 000 par classe Construction / Extension ou Reconstruction d'écoles et de groupes scolaires 400 000 Construction / Extension ou Reconstruction de demi- pension	Page 22
<u>Lutte contre la désertification médicale</u>	Département	15%		3 000 000 Construction / Extension / Acquisition	Page 11
<u>Equipements sportifs</u>	Département	15%		5 000 000 Construction/Extension	Page 62
<u>Centres sociaux</u>	Département	15%		1 000 000	Page 12
<u>Diagnostic environnement-énergie dans la construction publique</u>	PNR	70%	1 500	15 000	Page 23
<u>Développement des énergies renouvelables et valorisation des eaux pluviales</u>	PNR	40-70%	1 500	30 000 - 60 000	Page 28
<u>Recyclage foncier</u>	Fonds Vert				

MOBILITÉ

Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
<u>ARCC voirie</u>	Département	15%		250 000 Voirie 150 000 Enfouissement seul 400 000 Voirie + enfouissement	Page 16
<u>ARCC école</u>	Département	15%		100 000	Page 17
<u>Développement de l'économie par la revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement</u>	Département	15%		1 000 000	Page 50
<u>Restauration et valorisation de chemins de randonnée (inscrits au PDIPR)</u>	Département	15%		100 000	Page 35
<u>Développement des infrastructures et services favorisant l'usage du vélo : études et travaux</u>	Département	15%		550/ml	Page 18
<u>Plan Vélo régional</u>	Région	25-50%		550 000/km	Détails page 8 du règlement
<u>Sécurité Routière : actions portant sur l'infrastructure</u>	Région	30-50%			
<u>Signalétique communale</u>	PNR	70%		24 000	Page 36
<u>Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée</u>	PNR	70%	1500	30 000	Page 37
<u>Développement des mobilités durables en zones rurales</u>	Fonds Vert				
<u>Aménagements cyclables</u>	Fonds Vert				
<u>Développement du covoiturage</u>	Fonds Vert				
Soutient d'achat de véhicules électriques	SMDEGTVO			4 000 pour -3,5 T 8 000 pour +3,5 T	
Soutient à l'achat de vélos électriques	SMDEGTVO			300 €	

ECLAIRAGE PUBLIC

Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
<u>Rénovation énergétique de l'éclairage public</u>	Département	15%		1 100 par point télégéré 800 par point sans télégestion	Page 39
<u>Études pour un schéma directeur d'éclairage public</u>	Région	50%		50 000	
<u>Modernisation de l'éclairage public (travaux)</u>	Région	30-50%		150 000	
<u>Amélioration de l'éclairage public</u>	PNR	60%	1 500	30 000	Page 29
CEE	Autre 1				
Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	SMDEGTVO	25%		100 000	

GESTION DE L'EAU

Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
<u>Protection de la ressource en eau</u>	Département	15%		150 000 études 2 000 000 travaux	Page 27
<u>Assainissement des eaux usées</u>	Département	15%		150 000 Etudes 1 500 000 Réseaux 10 000 000 Station d'épuration	Page 29
<u>Milieux aquatiques</u>	Département	15%		75 000 études 1 500 000 travaux	Page 31
<u>Inondations</u>	Département	25%		1 000 000	Page 33
<u>Eau et milieux aquatiques et humides</u>	Région	40-50%		80 000 400 000	
<u>Programme eau climat</u>	AESN				Page 101
<u>Prévention des inondations</u>	Fonds Vert				

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ

Nom de l'appel à projet	Porteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
<u>Réhabilitation des décharges brutes et suppression des dépôts sauvages</u>	Département	15%		50 000 études 200 000 travaux	Page 26
<u>Protection et valorisation des espaces naturels sensibles locaux</u>	Département	15% 40% pour les sites prioritaires		200 000 Acquisition foncière 100 000 Travaux	Page 34
<u>Création ou restauration des parcs et jardins publics et solutions fondées sur la nature en ville</u>	Département	15%		500 000	Page 37
<u>100 îlots de fraîcheur</u>	Région	50%		250 000	
<u>Reconquête de la biodiversité</u>	Région	70%		200 000	
<u>Acquisition de terrains en milieux naturels sensibles</u>	PNR	80%	1500	30 000	Page 5
<u>Réalisation de diagnostic, plan de gestion – Travaux de restauration écologique et /ou de valorisation pédagogique</u>	PNR	80%	1500	30 000	Page 7
<u>Diagnostic, restauration et plantation de haies, bosquets, plantations d'alignement, arbres isolés</u>	PNR	70-80%	1000	30 000	Page 9
<u>Diagnostic, restauration et plantation de vergers</u>	PNR	70-80%	1000	15000-30000	Page 11
<u>Aménagements paysagers ruraux</u>	PNR	50-70%	1500	30 000	Page 13
<u>Mise en place d'une gestion différenciée des espaces communaux</u>	PNR	70%	1500	20 000	Page 15
<u>Études de paysage, d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture durables</u>	PNR	70%	1500	30 000	Page 17
<u>Prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques - aide au conseil</u>	PNR	70%	500	2 500	Page 38
<u>Prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques - aide à l'investissement</u>	PNR	40%		15 000	Page 40
<u>Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)</u>	Fonds Vert				
<u>Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire</u>	Fonds Vert				
<u>Protéger et restaurer les espaces naturels</u>	Fonds Vert				
<u>Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur le renaturation des villes et des villages</u>	Fonds Vert				

POUR LES PARTICULIERS

	Vexin Centre
Maison France Service	<u>Sur Marines</u> <u>Sur Vigny</u>
Autorisations d'urbanisme	Accueil Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (operis.fr)
Enfance	<u>Enfance</u>
Val d'Oise Rénov'	01 34 48 65 90



point-justice
informer, orienter, aider

Le Point d'Accès au Droit (PAD) est un service de proximité de la Communauté de communes Vexin Centre, qui facilite l'accès au droit de tous les citoyens (problèmes juridiques, judiciaires, familiaux, administratifs, et de voisinage).

01 30 39 23 34

pad@ccvexincentre.fr

Prise de rendez-vous tous les jours de 9h à 12h et 14h à 17h

Vous pouvez rencontrer :

- **Avocat** 3^e mercredi du mois
- **Juriste** 2^e et 4^e mercredis du mois
- **Notaire** 1^{er} mercredi du mois
- **Conciliateur de justice** pour le règlement à l'amiable des différends **les mardis matins de 10h à 12h** à la CCVC
- **CIoFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Le Conseil départemental aux côtés des Valdloisiens

val d'oïse
le département

VAL D'OISE rénov'
Le dispositif gratuit pour la rénovation énergétique de votre logement



VAL D'OISE rénov' avec **France Rénov'**

Site internet :

- [Communauté de Communes Vexin Centre](#)